



La valeur du point d'indice s'élève à 4.68602 € depuis le 1^{er} février 2017

Avec l'augmentation de 3,5 % du point d'indice celui-ci va passer à 4,85 euros.

Rappelons ici que l'augmentation de 16 centimes du point d'indice accordée par le gouvernement concerne le traitement indiciaire brut et certaines primes et indemnités mais pas l'ensemble de la rémunération !

Autrement dit, pour une partie non négligeable des primes perçues par l'ensemble des agentes et agents de la DGFIP, il n'y a pas d'augmentation.

*Un agent administratif à l'indice majoré de 360 va donc avoir une augmentation de 59 euros **brut** par mois*

*Un contrôleur à l'indice majoré de 441 va donc avoir une augmentation de 72,32 euros **brut** par mois.*

En ce sens, Solidaires Finances Publiques, lors du groupe de travail du 7 juillet prochain sur l'indemnitaire à la DGFIP, fera valoir ses revendications concernant notre régime indemnitaire :

- **une augmentation pour toutes et tous de l'IMT, à hauteur de 144 € par mois soit une IMT pour toutes et tous à 250€ par mois.**
- **l'attribution de 40 points supplémentaires d'ACF, soit 2 202€ par an (183,50€/mois) à l'ensemble des personnels de la DGFIP,**
- **l'augmentation de la valeur du point d'ACF et son indexation sur la valeur du point d'indice.**

Au final, une augmentation d'environ 330€ par mois minimum pour l'ensemble des personnels de la DGFIP.

Plus que jamais, « Exigeons notre dû ! » #recoltonsduble